



EB-2018-0110
EB-2018-0111

AVIS DE REQUÊTES ET D'AUDIENCE ÉCRITE

DeMark Home Ontario Inc. s/n MyFixrate.com

**Requêtes en vue d'obtenir des permis d'agent de commercialisation
de gaz et de détaillant d'électricité
(Agent uniquement)**

Les requêtes

DeMark Home Ontario Inc. a déposé deux requêtes datées le 16 avril 2018 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu des articles 50 et 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir respectivement un permis d'agent de commercialisation de gaz et un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ces permis permettrait au requérant de servir d'agent ou de courtier pour un agent de commercialisation de gaz ou un détaillant ou consommateur d'électricité en ce qui concerne la vente ou l'offre de vente de gaz naturel et d'électricité en Ontario. Par contre, elle ne lui permettrait pas de vendre ou d'offrir de vendre du gaz naturel ou de l'électricité à un consommateur en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter les requêtes

Pour consulter un exemplaire de ces requêtes, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez les numéros de dossier EB-2018-0110 ou EB-2018-0111 dans la case « Faites une recherche de documents réglementaires concernant un dossier ». Un exemplaire des requêtes peut être aussi

consulté aux bureaux de la CEO et de DeMark Home Ontario Inc. aux adresses indiquées plus bas.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO entend traiter les présentes requêtes par voie écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à DeMark Home Ontario Inc. d'ici le **21 mai 2018**.

Comment participer

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à DeMark Home Ontario Inc. d'ici le **25 mai 2018**.

Si le requérant souhaite répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse auprès de la CEO et en faire parvenir une copie à toutes les parties qui ont présenté des observations, et ce, au plus tard le **1^{er} juin 2018**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation à ses bureaux et qu'elles seront publiées sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir au requérant une copie intégrale de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations).

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent citer les numéros de dossier **EB-2018-0110** et **EB-2018-0111**, et indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et elles doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez consulter le site à www.oeb.ca/fr/participez. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTIONS À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice

Courriel : boardsec@oeb.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérante :

DeMark Home Ontario Inc.
1183, av. Finch Ouest
Bureau 610
Toronto (Ontario) M3J 2G2

À l'attention de
M. Mikhail Garine

Courriel : mgarine@dhontario.com
Tél. : 647 847-2998

FAIT à Toronto, le 3 mai 2018

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli,
Secrétaire de la Commission